**Avis relatif à la vaccination contre la COVID-19 en pédiatrie**

**5 février 2021**

La vaccination contre la COVID-19 a débuté en France pour les populations les plus âgées et les personnes très vulnérables sans que la limite d’âge ne soit précisée. Les vaccins à ARNm sont au nombre de 2 : le vaccin de Pfizer-BioNtech a une AMM pour les personnes de plus de 16 ans et le vaccin Moderna a une AMM pour les personnes de plus de 18 ans. Le vaccin développé par Astra-Zeneca et l’Université d’Oxford est un vaccin à vecteur adénovirus recombinant. Il vient d’obtenir une AMM européenne chez les personnes de plus de 18 ans mais la HAS ne le recommande pas au-delà de 65 ans.

A ce titre, la Société Française de Pédiatrie (SFP) et les sociétés savantes affiliées à la SFP (GFHGNP, GFRUP, GPGse, GPIP-InfoVac, SFCE, SFCP, SFEDP, SFEIM, SFNP, SFPML, SHIP, SNP, SOFREMIP, SP2A) ainsi que l’Association Française de Pédiatrie Ambulatoire ont émis un avis sur l’indication de cette vaccination parmi la population pédiatrique.

* La COVID-19 chez l’enfant est le plus souvent asymptomatique, les enfants sont peu contagieux et très peu de formes sévères ont été décrites, même pour ceux atteints de pathologies chroniques. Actuellement, il n’y a que très peu de données d’efficacité et de tolérance de ces vaccins disponibles chez l’enfant. **A ce jour, cette vaccination n’apparait pas comme nécessaire chez l’enfant en population générale.**
* **Cependant, un très petit nombre d’enfants à très haut risque de COVID-19 sévère, pourrait être vacciné selon le même schéma que les adultes, dès que possible, malgré l’absence d’AMM** :
  + Patients atteints de mutations de AIRE (poly-endocrinopathie auto-immune, APECED) avec autoanticorps-interféron de type I
  + Déficits immunitaires spécifiques de la voie de l’interféron de type I (insuffisance de la réponse anti-virale médiée par l’interféron de type I), prédisposition génétique aux encéphalopathies virales

La vaccination hors AMM contre la COVID-19 de ces enfants devrait faire l’objet d’un registre et d’un suivi (enregistrement, suivi des effets indésirables, données de protection...)

* Concernant les autres enfants potentiellement **à haut risque de COVID-19 sévère**, plus nombreux, identifiés par les sociétés savantes pédiatriques et les centres de référence de maladie rare :
  + Les mesures barrières doivent être scrupuleusement respectées
  + Ils pourraient être prioritaires pour la vaccination dès que des données scientifiques seront disponibles
  + La vaccination de leur entourage sera à évaluer en fonction des données de réduction de la transmissibilité que pourraient conférer les vaccins

**Cet avis est susceptible d’évoluer en fonction des données de la littérature.**